

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 07 mai 2020

Date de la convocation :
01/05/2020

*L'an deux mille vingt et le sept mai l'assemblée régulièrement
convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
13

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Excusés :

Représentés :

Madame Sandra CAMPIONE par Monsieur Philippe WAGNER

Absents :

Louis BREMOND, Cathie MAZZOLINI

DE 2020 021

Objet: Convention 30 Millions d'Amis - campagne de stérilisation 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les actions menées en partenariat avec la Fondation "30 Millions d'Amis" concernant la stérilisation des chats errants sur la commune de Banon, et ce, depuis plusieurs années.

Il informe que la campagne 2019 a permis la stérilisation d'une dizaine de chats, et que les stérilisations prévues non utilisées ont été reportées et consommées en ce début d'année.

Pour l'année 2020, une nouvelle convention entre la Fondation et la commune est proposée et détermine :

- l'expression des besoins de la municipalité de Banon ;
- les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et d'identification par la Fondation "30 Millions d'Amis" et la municipalité de Banon.

La commune s'engage alors à verser à la Fondation une participation, sous forme d'acompte et à hauteur de 50%, aux frais de stérilisations et de tatouages, en fonction du nombre de chats déterminé pour l'année 2020, soit 10 chats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants, proposée par la Fondation "30 Millions d'Amis" au titre de l'année 2020 ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document utile au respect de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

